La fin de vie s'invite dans la campagne

Publication : samedi 24 mars 2012 12:05

La République du Centre, 24 mars 2012

SAMEDI 24 MARS 2012 LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE

La présidentielle → *actus*

ÉLYSÉE 2012

SANTÉ ■ Une soirée-débat sur l'euthanasie est organisée mardi par l'association Alliance Vita

La fin de vie s'invite dans la campagne

Les associations mettent la question de l'euthanasie sur le tapis de la campagne présidentielle. Pro et anti fourbissent leurs arguments, à Paris comme à Orléans.

Eve Chelmowicz
eve.chelmowicz@centrefrance.com

Nicolas Sarkozy, Marine Le Pen ou François Bayrou sur un lit d'hôpital. Ce sont les affiches de la campagne de l'Association du droit à mourir dans la dignité (ADMD), pro-euthanasie, ces trois candidats s'étant prononcés contre.

Ce samedi, l'association organise un meeting à Paris auquel sont invités les candidats à la présidentielle. Une vingtaine de membres de l'antenne du Loiret y participeront. La question de la fin de vie revient depuis quelques jours sur le devant de la scène politique.

D'autant plus qu'Alliance Vita, contre cette pratique, organise un Tour de France sur le thème « 2012 : la tentation de l'euthanasie ». Une conférence-débat est prévue mardi, à Orléans, en présence des cancérologues Xavier Mirabel, président national de l'association, et Jean-Louis Legoux, de l'hôpital d'Orléans-La Source.

« Culture de la vulnérabilité »

Alliance Vita demande plus de moyens consacrés aux soins palliatifs, que ce soit pour la formation des soignants que pour l'ouverture de lits. « Il est possible de soulager les patients par des protocoles médicamenteux ou par la sédation », explique Anne-Marie Trenteseaux, déléguée dans le Loiret.

Pour elle, le débat sur la fin de vie tient aussi dans la notion de dignité. Elle prône une « culture de la vulnérabilité ». « Il faut que la société apprenne à accepter ces personnes au physique plus abîmé ».

Si les arguments de l'ADMD et d'Alliance Vita divergent souvent, les deux structures s'accordent à dire que la loi Leonetti *(voir encadré)* est une bonne base, souvent mal exploitée.

Mais pour l'ADMD, c'est insuffisant : « L'arrêt des soins peut être suivi d'une longue agonie, angoissante, Jacqueline Bach-Riffaut, déléguée dans le Loiret. Nous voulons une amélioration de ce texte pour que, quand il n'y a plus d'autre solution, les gens puissent mourir rapidement et sans douleur ».

Jacqueline Bach-Riffaut va plus loin et évoque ces personnes âgées « qui n'en peuvent plus et devraient avoir le droit au suicide assisté ». Ou encore, les individus qui décident de ne pas vivre avec des maladies dégénératives, comme Alzheimer.

Des questions particulièrement sensibles et personnelles, sur lesquelles les associations demandent aux candidats de se positionner. ■

Loi Leonetti : les points principaux

Adoptée en avril 2005, cette loi relative aux droits des malades en fin de vie est souvent mal connue des patients comme des soignants. Elle énonce l'interdiction de « l'obstination déraisonnable » « acharnement thérapeutique », lorsque les traitements « apparaissent inutiles, disproportionnés ou n'ayant d'autre effet que le seul maintien artificiel de la vie » (art. 1). C'est par une procédure collégiale - patient, personne de confiance, médecin - qu'est prise la décision de l'arrêt des traitements (art. 5). Le patient peut « rédiger des directives anticipées pour le cas où il serait un jour hors d'état d'exprimer sa volonté » ou désigner une personne de confiance, prise en compte dans la décision (art. 7 et 8). La loi prévoit le renforcement des activités de soins palliatifs dans les établissements médicaux (art. 12 et suivants).

SOUTIEN. Le renforcement des services de soins palliatifs est un point central du débat. ARCHIVES

PRATIQUE

Alliance Vita. Soirée-débat mardi, à 20 h 30, à la médiathèque d'Orléans (place Gambetta), auditorium Marcel-Ruggui.
www.alliancevita.org.

ADMD. www.admd.net.

Autre association. Jalmalv 45 (Jusqu'à la mort accompagner la vie) : www.jalmalv.fr.

QUESTIONS À

JEAN-PIERRE SUEUR
Sénateur socialiste du Loiret et chargé de la fin de vie dans l'équipe de François Hollande

Vous êtes l'un des auteurs d'une proposition de loi sur cette question. Que dit-elle ?
La loi Leonetti a permis d'avancer mais elle ne règle pas tous les cas. Nous proposons donc que, à certaines conditions très précises, le patient en phase avancée d'une maladie incurable, qui inflige une souffrance insupportable qui ne peut être apaisée, s'il le souhaite, avec l'aval de trois médecins… puisse bénéficier d'une assistance médicalisée pour finir sa vie dans la dignité.

Quand aux soins palliatifs ?
Il ne sont pas assez développés en France. Il faut renforcer les moyens qui leur sont alloués, notamment à travers la formation des médecins.

Phoca PDF